

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST
RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE
Le mardi 26 janvier 2021 – 18 h
Rencontre virtuelle Zoom

Présences :

- Conseillères / conseillers : Ghislaine Foulem, Richard Gallant, Gérard Robichaud, Nathalie Mallais Comeau, Mario Pelletier, Rémi Hébert, Danny Comeau, Marcel Basque, Marie-France Maltais
- Directeur général : Marc Pelletier

Absence : Yanilou Babineau

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue aux membres.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Compte-rendu – réunion du 12 janvier 2021

Le compte-rendu est accepté tel que présenté.

4. Suivi au compte-rendu

Sans objet

5. Discussion préparatoire à la rencontre de 18 h 30

Maître Michel Doucet est invité à se joindre aux membres du Conseil d'éducation pour informer le Conseil des arguments juridiques qui seront présentés aux membres du comité consultatif de la FNCSF à la rencontre de 18 h 30. Ces éléments sont :

- ✓ Au niveau de la Loi sur l'éducation la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick n'est pas reconnue comme telle; la Loi prévoit à l'article 38.2(1) doter les secteurs d'éducation d'un personnel de soutien qui vient faciliter la communication et le partage d'information entre les conseils d'éducation de district.
- ✓ Puisque la FCENB n'a aucun statut au niveau de la Loi, il n'appartient pas à la FNCSF de dicter à la FCENB la façon de gérer la représentativité au sein de son CA.
- ✓ Le CEDSFNE ne demande pas à la FNCSF un poste de représentant supplémentaire, il veut seulement faire valoir ses droits et être reconnu en tant que membre payant à la FNCSF.

Il s'ensuit une période de discussion.

6. Rencontre virtuelle avec le comité exécutif de la FNCSF

La présidente incite les membres présents à se présenter à tour de rôle, incluant le président de la FNCSF, monsieur Louis Arseneault, le représentant de l'Atlantique au CA de la FNCSF, monsieur Émile Gallant ainsi que Maître Michel Doucet.

Elle introduit la rencontre en faisant une mise en contexte découlant de notre demande d'amendement au règlement 13.2 (b) au Conseil d'administration présentée lors de l'AGA du 31 octobre 2020 et le peu de temps accordé au CEDSFNE pour élaborer sur la raison justifiant cette demande d'amendement auprès des participants. C'est pourquoi le Conseil a invité ce soir maître Doucet à cette rencontre afin de faire valoir juridiquement notre demande d'amendement au règlement au comité exécutif.

Maître Doucet prend la parole et explique que :

- la raison d'être de cette demande est de modifier le règlement puisque le CEDSFNE fait partie de la FNCSF et en tant que membre, il a donc le droit de participer à l'élection et à la représentativité au CA
- la façon dont les conseils d'éducation sont gérés ne relève pas de la FNCSF mais plutôt des conseils d'éducation provinciaux puisque les conseils d'éducation francophones du N.-B. ont choisi de créer

une fédération et ont fait le choix que le président de la FCENB les représenterait au niveau de la FNCSF

- la FCENB n'est pas une entité légale elle a été créée par les 3 conseils d'éducation pour donner une certaine structure. La Loi sur l'éducation stipule selon l'article 38.2 que le ministre doit fournir un personnel de soutien pour faciliter la communication et l'échange d'information. Ce sont les conseils d'éducation qui décident qui va les représenter à la FNCSF et puisque le CEDSFNE a décidé de se retirer de la FCENB, du coup, la FCENB ne représente plus tous les conseils d'éducation francophones, donc la possibilité pour le CEDSFNE d'être un membre représentant du NB au CA de la FNCSF ne lui est plus accordée
- la demande d'amendement au règlement n'occasionne pas l'ajout d'un représentant supplémentaire, elle vient uniquement respecter le droit qu'ont les 3 conseils d'éducation du N.-B. d'avoir une représentativité au CA de la FNCSF alors qu'actuellement la FCENB ne représente que deux conseils d'éducation

La présidente apporte une précision que le CEDSFNE ne veut pas uniquement participer au choix de l'élection du représentant du N.-B. au CA, mais qu'il veut également avoir la possibilité d'être représentant au CA de la FNCSF. On réitère l'importance de la communication et la redevabilité, car actuellement le CEDSFNE n'est pas informé des activités de la FNCSF puisque le représentant au CA est le président de la FCENB et il est redevable à la FCENB et non aux conseils d'éducation.

Le président de la FNCSF les remercie pour cette présentation et demande qu'une lettre relatant les faits discutés ce soir à cette rencontre lui soit acheminée afin de pouvoir la présenter à la prochaine rencontre du CA de la FNCSF.

7. Présentation consultante – étude sociolinguistique

La présidente invite la consultante, madame Solange Haché à venir présenter au Conseil les résultats découlant de son analyse sur le rapport obtenu par l'ICRML en lien avec l'étude sociolinguistique de la région Est de Bathurst. Elle demande aux membres de ne poser des questions qu'à la toute fin de la présentation pour ne pas interrompre celle-ci.

La présentation de madame Haché porte sur :

Dans un premier temps sur les attentes du DSFNE par rapport à cette étude soit :

- obtenir une étude sociolinguistique de l'impact de la désuétude de l'école Académie Assomption dans la partie est de la ville; la ville de Bathurst veut prioriser le développement de la partie est de la ville; le DSF NE veut mener une analyse démographique afin de déterminer les effets sociolinguistiques d'une nouvelle école dans cette région et en modifiant les zones scolaires actuelles

Elle précise que ce rapport contient deux parties c'est-à-dire : les tendances passées et les projections des élèves francophones de 2019 à 2030. La présentation se poursuit avec certaines données reliées à ces tendances et projections prélevées dans le rapport présenté par l'ICRML. Madame Haché conclut en expliquant les parties essentielles du contrat qui n'ont pas été répondues dans ce rapport :

- « *Consultation et collaboration avec les chefs de file de la petite enfance et du réseau scolaire des zones scolaires à l'étude* »;
- « *Création de cartes géographiques correspondant le plus près possible aux géographies de Statistiques Canada afin d'obtenir des données pour les zones scolaires de la région étudiée* »;
- « *Préparation, diffusion et analyse d'un sondage auprès des parents dans la zone scolaire francophone de Bathurst ayant des enfants d'âges préscolaires et scolaires.* »

À la toute fin, madame Haché présente ses constats aux membres du Conseil sur les résultats de cette étude. Une période de discussion s'ensuit. Il est décidé qu'un appel de proposition soit soumis le plus rapidement possible afin que les services d'un consultant soient retenus pour compléter les données absentes dans le rapport initial dont entre autres : le dénombrement des ayants droit; un sondage effectué auprès des parents ayants droit et la communauté, l'impact sur la désuétude de l'école Académie Assomption. Le conseil souhaiterait entériner cette embauche à la prochaine réunion publique de février.

8. Programme de contestation judiciaire (PCJ)

La présidente mentionne que les membres du Conseil ont tous reçu le formulaire révisé. Les modifications apportées sont : l'ajout de la région des écoles ainsi qu'un commentaire ajouté sur le projet mi-vie dont la Polyvalente Roland-Pépin a bénéficié en 2010 dû à un problème structurel. Elle ajoute qu'un montant de 7 500 \$ a été ajouté pour la consultation aux dépenses prévues à la toute fin du formulaire; ce qui totalise un montant

de 22 500 \$ pour les sommes prévues. Elle précise que la date limite pour présenter ce formulaire est le 16 février prochain, puisque les gens se réunissent en mars, nous devrions recevoir une réponse d'ici la fin de notre exercice financier.

9. Levée de la réunion

Levée de la réunion 21 h 30